

## FICHE 2: CALENDRIER DES EPREUVES

L'académie de Lille est chargée de définir les modalités d'organisation de la **session 2024** du BTS "Diététique".  
Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier ci-après.

	FORME	Métropole	Antilles - Guyane	La Réunion	Polynésie Française
<b>E1 – BASES SCIENTIFIQUES DE LA DIÉTÉTIQUE</b>					
<b>E1A – BIOCHIMIE – PHYSIOLOGIE (*)</b>	Ponctuelle écrite (3h00)	Mercredi 5 juin 2024* 14H00 - 17H00	Mercredi 5 juin 2024* 8H00 - 11H00	Mercredi 5 juin 2024* 16H00 - 19H00	Mercredi 5 juin 2024* 7h00 - 10h00 (sujet spécifique)
<b>E1B – ALIMENTS ET NUTRITION (*)</b>	Ponctuelle écrite (4h00)	Jeudi 6 juin 2024* 13h00 - 17h00	Jeudi 6 juin 2024* 7h00 - 11h00	Jeudi 6 juin 2024* 15h00 - 19h00	Jeudi 6 juin 2024* 7h00 - 11h00 (sujet spécifique)
<b>E2 – BASES PHYSIOPATHOLOGIE DE LA DIÉTÉTIQUE(*)</b>	Ponctuelle écrite (4h00)	Vendredi 7 juin 2024* 13h00 - 17h00	Vendredi 7 juin 2024* 7h00 - 11h00	Vendredi 7 juin 2024* 15h00 - 19h00	Vendredi 7 juin 2024* 7h00 - 11h00 (sujet spécifique)
<b>E3 – ÉCONOMIE - GESTION(*)</b>	Ponctuelle écrite (3h00)	Mardi 11 juin 2024* 14H00 - 17H00	Mardi 11 juin 2024* 8H00 - 11H00	Mardi 11 juin 2024* 16H00 - 19H00	Mardi 11 juin 2024* 5H00 - 8H00
<b>E4 – PRESENTATION ET SOUTENANCE DE MEMOIRE</b>	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs (septembre 2024)				
<b>EPREUVE FACULTATIVE « Engagement étudiant » (**)</b>	Ponctuelle orale 20 min sans préparation	Épreuve qui fait suite à l'épreuve E4			
<b>E5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE</b>					
<b>U5.A ETUDE DE CAS</b>	Ponctuelle écrite (3h30)	Vendredi 14 juin 2024* 14h00 - 17h30	Vendredi 14 juin 2024* 8h00 - 11h30	Vendredi 14 juin 2024* 16h00 - 19h30	Vendredi 14 juin 2024* 7h00 - 10h30 (sujet spécifique)
<b>U5.B Mise en œuvre d'activités technologiques d'alimentation (1)</b>	Ponctuelle pratique (3h00)	Du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024 et les lundi 3 juin et mardi 4 juin 2024 <u>suivant nécessité</u> . 1 <sup>er</sup> groupe de 9h à 12h et 2 <sup>ème</sup> groupe convoqué à partir de 11h30 (2) épreuve de 14h à 17h			Date ultérieure
<b>E6 - LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS</b>	Ponctuelle orale	Les épreuves seront organisées selon le calendrier adopté par les académies d'inscription			

(\*) Les candidats ne peuvent sortir avant la fin de l'épreuve.

(\*\*) Décret n°2020-1167 du 23/09/2020 relatif à l'instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à l'examen du BTS - Arrêté du 23/09/2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du BTS.

(1) Cette épreuve est normalement organisée sur 4 jours. En fonction du nombre de candidats, 2 jours supplémentaires peuvent être utilisés. Un seul sujet est prévu par journée, deux séances d'épreuves peuvent être organisées chaque jour.

(2) Les candidats se présentant le matin à l'épreuve U.52 ne doivent pas communiquer avec les candidats convoqués l'après-midi. Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve le matin, la mise en loge des candidats convoqués l'après-midi doit être prévue.